

Montréal, le 28 juillet 2006

Par courriel

À : Tous les participants

Objet : Demande d'approbation des dispositions tarifaires applicables aux options d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance et d'utilisation des groupes électrogènes de secours
Dossier de la Régie : R-3603-2006

La présente est pour vous informer que la formation de régisseur au dossier mentionné en titre a dû être modifiée par le Président de la Régie. À compter de ce jour, M^e Louise Rozon remplacera M^e Robert Meunier à titre de membre de la formation.

Dans ce contexte, à moins de recevoir, d'ici **12h00 le 4 août 2006**, des commentaires des parties quant à cette nouvelle formation de régisseurs, la Régie prendra acte du consentement des participants à cette nouvelle formation.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl